

Jacques Pilon: une énigme résolue

* et livré avant
ces présentes

ville Laquelle a Reconnu et Contesse devoir
Bien Royalement et legitiment a Sieur Pierre
Courraud LaCoste pere-marchand Bourgeois de
cette ville y Demeurant La somme de Cent
Dix huit Livres Valleur Recue dud S^r en Bonne
marchandises a elle Vendu * pour son usage
et utilité de sa famille Dont elle a dit estre
Contant et satisfait en Comment & dous vien
Laquelle D(it)^e somme de cent Dix huit livres
Lade V(euv)^e pilon Debitrice promet et s'oblige
Bailler et payer aud^e La Coste, creditur
en sa maison en cette ville ou au porteur &
au premier Janvier de lannée prochaine
mil sept Cent Cinquante quatre a peine
et tous depens Dommages et Interests
sous lobligation et hypoteque, de tous ses
Biens meubles et Immeubles presents et
avenir Car ainsy & ** promettant & obligeant
& Rennoncant & fait et passé aud^e montreal
Etade, du adhemar pre^e des^e no^e Lan mil
sept Cent Cinquante trois Le vingt quatre
novembre, apres midy et ce led s^r signé
Lad^e Debitrice a Declaré ne scavoir Ecrire
ny signer de ce Enquis lecture faite suivant
loed^{notaire}.

** Et pour la question des presicion la d^e
debitrice a élu son dom^{no} en cette ville

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas dans notre dictionnaire la date de la mort de Jacques Pilon, fils cadet de notre ancêtre Antoine. La tradition orale et possiblement les voyageurs arrivant de Michillimakinac au printemps 1753 ont rapporté que Jacques s'était noyé, n'étant jamais revenu de cette expédition. Jean Pilon (#275) nous a fait parvenir une copie d'un contrat que M. Jeanne Messaguer Laplaine, décrite comme veuve de Jacques, passait devant les notaires royaux de Montréal le 29 septembre 1753, reconnaissant

devoir au Sieur Pierre Courraud LaCoste la somme de 188 livres. Ce document (No. 11837) se retrouve aux Archives nationales de Montréal et est une preuve de la mort de son mari Jacques.